

ultats de recherche et 2) dans l'offre de matériel didactique. L'analyse de ces documents institutionnels de certains établissements d'enseignement supérieur et des Politiques de la langue française des cégeps français, ainsi que de la utilisation de la langue française (et, par ricochet, de l'anglais) dans différents contextes de travail enseignant. Il importe notamment de creuser la question de l'autonomie académique pour les personnes chargées de cours, face au véritable choix des ouvrages (prix, disponibilité, le budget, etc.). Afin de répondre à la troisième question de re



LA PLACE DU FRANÇAIS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC

RÉSUMÉ



RÉSUMÉ

À l'instar d'autres langues, le français comme langue d'enseignement et de communication scientifique est soumis à une pression soutenue face à l'utilisation accrue de l'anglais dans les échanges académiques. Ce phénomène mondial est cependant modulé par les contextes politiques, économiques, sociaux et culturels des pays et provinces dans lesquels sont situés les établissements d'enseignement supérieur. Au Québec, la protection de la langue française représente un enjeu social et identitaire majeur. Or, peu d'études ont tenté de **brosser un portrait général de la place relative du français en recherche et en enseignement, et ce, tant dans les collèges que dans les universités du Québec.**

Visées de l'étude

C'est dans ce contexte que, grâce à une subvention de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), cinq membres du Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur (LIRES) ont élaboré un projet de recherche afin de répondre aux trois questions de recherche suivantes :

1. **Quel est l'état de l'utilisation des ressources en français dans la recherche et l'enseignement au collégial et à l'université?**
2. **Comment les modes de publication/référencement et les politiques institutionnelles influencent-ils la production et diffusion des connaissances, de même que l'offre de matériel didactique en français?**
3. **Quels facteurs facilitent ou contraignent la production, la diffusion et la transmission des connaissances en français?**

Pour répondre à ces questions, l'étude s'appuie sur une diversité de méthodologies, agençant les résultats d'une recension systématique de la documentation (Section 1), à ceux d'une étude sociographique sur les politiques institutionnelles et conventions collectives (Section 2), d'une étude quantitative articulée autour d'un questionnaire distribué aux chercheurs et enseignants des milieux collégial et universitaire (Section 3), et d'une étude qualitative axée sur des entrevues avec des acteurs de ces mêmes milieux (Section 4). Il est à noter que cette étude est l'une des rares à interroger, en plus des professeurs d'université et des enseignants du collégial, des professionnels de recherche œuvrant dans des centres de recherche universitaires et des CCTT, de même que des chargés de cours d'université.

Recension systématique de la documentation

La première partie de l'étude consiste en une recension de trois types de littérature : la littérature scientifique nationale et internationale (type 1); la littérature des organismes gouvernementaux, scientifiques et partenaires (type 2); et les publications professionnelles (type 3). Une telle approche a permis de constituer trois bibliothèques

de références différentes (Thériault, 2020). L'analyse de 176 sources s'est appuyée sur deux stratégies : la stratégie des perles de citations et la stratégie de recherche documentaire détaillée.

La vitalité linguistique du français au postsecondaire est abordée selon deux angles : celui de sa disparition des écrits scientifiques, ce qui est la thèse dominante, et celui de sa valorisation à partir des initiatives de la recherche universitaire et/ou collégiale, thèse émergente qui est selon nous essentielle car elle permet de comprendre la véritable vitalité du français comme langue scientifique et d'enseignement. L'analyse des publications professionnelles et des rapports d'activité des CCTT suggère notamment que la recherche en français est bel et bien présente et active au Québec, ceci en dépit du fait que des pressions sont exercées sur ceux et celles qui la mènent pour les inciter à en publier les résultats en anglais. De même, dans le secteur universitaire, certains champs disciplinaires échappent mieux que d'autres disciplines à cette anglicisation de la publication. Ainsi, même s'il est possible de constater un déclin du français comme langue de publication scientifique, particulièrement en sciences naturelles, l'analyse de plusieurs types de littérature et d'initiatives pédagogiques et scientifiques s'avère nécessaire pour comprendre la spécificité du français en recherche et en enseignement supérieur au Québec. Il existe également une recherche émergente qui tente de mesurer l'activité scientifique, didactique et pédagogique en français dans les milieux éducatifs, et qui dresse d'elle un portrait qui va au-delà du déclin observé par les études bibliométriques.

Analyse des politiques institutionnelles

La seconde partie de l'étude prend appui sur une analyse des politiques institutionnelles. Nous avons d'abord réalisé une analyse de contenu thématique de la *Charte de la langue française* (ci-après : Charte) afin d'extraire les attentes de l'État envers les établissements en matière de langue française, de même que leurs éventuelles modalités d'implantation et d'évaluation, en cohérence avec les modèles de la Nouvelle gestion publique. Nous avons ensuite réalisé la même analyse, avec la même grille, sur un échantillon non probabiliste complet de politiques linguistiques de 43 cégeps francophones et 14 universités francophones du Québec. Finalement, avec une grille de codage différente, nous avons réalisé la même analyse sur les conventions collectives des personnels enseignants et de recherche représentés par un syndicat affilié à la CSQ. La grille de codage étant différente, nous scinderons la présentation de la méthodologie au moment pertinent.

Les politiques linguistiques des cégeps sont généralement récentes (adoptées ou modifiées substantiellement depuis 2010) et constituent des documents vivants, arrimés à la planification stratégique, au projet éducatif et aux objectifs de réussite de chaque établissement. On observe une certaine uniformité dans le contenu et l'organisation d'un bon nombre de politiques, allant parfois jusqu'à l'emprunt d'expressions exactes, ce qui nous laisse croire qu'une intervention normative a probablement eu lieu à la fin de la décennie 2000, ou encore qu'une politique en particulier a servi de modèle pour en élaborer d'autres. On observe plutôt l'inverse dans les établissements universitaires, aux

deux égards. L'analyse révèle que la prédominance du français comme langue d'enseignement au cégep est généralement explicite, même si, lorsque la primauté du français est affirmée clairement, elle est souvent accompagnée de nuances et d'exceptions plus ou moins proximales à l'affirmation. De leur côté, les politiques universitaires affirment toutes le caractère francophone de l'enseignement, mais de deux façons. La première consiste à affirmer sans nuance ce caractère francophone, pour ensuite présenter des exemptions ou des nuances. La deuxième façon consiste à utiliser un adjectif pour nuancer la primauté du français dès son évocation. Si les politiques universitaires affirment une préférence à l'effet que le matériel didactique choisi soit rédigé en français, surtout au premier cycle, l'enseignant doit toujours baser le choix de ce matériel sur sa « qualité » pour le cours, et le fait de choisir du matériel rédigé en français ne doit pas mener à l'usage d'un matériel de moindre « qualité ». Certaines politiques cherchent à encourager les personnels d'enseignement et de recherche à compenser l'absence de matériel pédagogique en français, mais sans y consacrer de ressources. Finalement, dans la plupart des cas, la recherche est abordée sous l'angle de la diffusion. Si certaines politiques incitent ces personnels à préférer la diffusion en français, les injonctions demeurent de l'ordre de la préférence et sont fortement nuancées dans la politique même, les rendant concrètement très peu prescriptives.

Analyse du questionnaire diffusé aux personnels de l'enseignement supérieur

Un questionnaire sur l'utilisation du français en enseignement supérieur fut envoyé à 12 431 enseignants et chercheurs des secteurs collégial et universitaire du Québec. De ce nombre, 820 ont répondu au questionnaire (taux de réponse de 6,6 %), dont 39 % travaillent exclusivement dans le secteur collégial, 54 % dans le secteur universitaire, et 3,5 % dans les deux secteurs. En ce qui a trait aux catégories d'emploi, 81 % occupent des fonctions principalement liées à l'enseignement, 13 % sont professionnels de recherche, et 6 % occupent d'autres fonctions. Plus de 35 % de l'échantillon était issu du secteur des sciences humaines, sociales, des lettres et des arts, alors que près de 52 % était du secteur des sciences naturelles, de la santé, du génie et des mathématiques. Nous rappelons que 93 % de l'échantillon avait le français comme langue maternelle et que plus de 85 % travaillaient dans un établissement à l'extérieur de la grande région de Montréal, ce qui pourrait fortement influencer les constats suivants.

Notre premier constat est que la promotion du français est plus répandue dans les activités d'enseignement que dans les activités de recherche. En effet, 86 % des participants considèrent important ou très important de faire la promotion du français dans leur enseignement. De même, 85 % des ouvrages obligatoires indiqués dans leur plan de cours et 84 % de tout le matériel ayant servi à élaborer le cours sont rédigés en français. À l'inverse, 79 % de l'échantillon considèrent important de publier en anglais, contre 57 % en français. Notons néanmoins que les activités de transfert et de mobilisation des connaissances issues de la recherche s'effectuent dans une plus forte proportion en français, ce qui nous laisse croire que l'utilisation et la diffusion de connaissances en français dépendent en partie du public visé. Si les collectifs d'auteurs, les articles dans les revues professionnelles, les mémoires et les thèses de même que les conférences ou

œuvres artistiques sont plus fréquemment diffusées en français qu'en anglais, ces contributions sont aussi moins adéquatement couvertes par les modes de référencement actuels. À la fois en matière d'enseignement et de recherche, le facteur qui exerce l'influence la plus positive sur la propension à utiliser le français est le niveau de maîtrise de cette langue par l'enseignant ou le cherche et celui des personnes avec lesquelles il travaille. Ainsi, en recherche, le niveau de maîtrise du français des collaborateurs est en effet un facteur exerçant une forte influence positive. En revanche, les collaborations nationales ou internationales exercent une influence plutôt négative sur l'utilisation du français. Les résultats varient cependant de façon importante selon les domaines disciplinaires, le secteur d'activité (collégial ou universitaire), la région où est situé l'établissement (notamment Montréal) et les catégories de personnel.

Analyse des entretiens avec des personnels de l'enseignement supérieur

Les analyses sont fondées sur 12 entrevues semi-dirigées portant sur l'utilisation du français en enseignement supérieur. Parmi les répondants, quatre travaillent au niveau collégial : deux professeures à temps plein, un professeur dont le temps est partagé entre l'enseignement et le syndicat, et un chargé de cours. Huit répondants travaillent dans des universités : deux chargés de cours, quatre professeurs, une personne en tant que maître d'enseignement, et un professionnel de recherche. Sept des douze participants font à la fois de l'enseignement et de la recherche, quatre ne font que de l'enseignement et un ne fait que de la recherche. En ce qui a trait à la répartition des participants selon la spécialité, la majorité d'entre eux sont issus des sciences humaines et sociales, et seulement quatre travaillent en sciences, en techniques et en ingénierie.

Dans les entrevues, les enseignants ont expliqué que la majorité des examens devaient être réalisés en français. Selon les politiques de leurs institutions, ceux-ci indiquent pouvoir sanctionner entre 10 % et 25 % de la note pour les erreurs liées à la qualité de la langue. Nous avons aussi posé aux participants une question concernant les ressources pédagogiques utilisées dans les cours. Les réponses étaient divergentes selon la discipline et l'établissement. En sciences, en génie et en informatique, les enseignants soutiennent vouloir proposer des documents en français, mais que les manuels et ressources pédagogiques disponibles dans ces disciplines sont uniquement disponibles en anglais. Plusieurs participants se sont exprimés quant aux lois 101 et 14 (issue du PL96). Neuf considéraient important d'obliger les étudiants francophones à fréquenter un cégep francophone afin de préserver la diversité linguistique. D'autres participants, bien qu'ils soient en faveur d'une forme d'intervention pour protéger la langue française, estimaient que la Loi 14 contraint inutilement le parcours d'étude et que le fait d'obliger les francophones à étudier en français est gênant. En matière de recherche, certains participants ont rapporté que, dans leurs collaborations canadiennes ou internationales, ils communiquaient principalement en français, d'autres en anglais. L'un des professeurs d'université interviewés souligne que lors de recherches pancanadiennes ou avec des partenaires européens, l'emploi de l'anglais est nécessaire pour assurer la compréhension entre chercheurs. La langue de communication orale et écrite utilisée

pour partager leurs résultats de recherche varie de même. Les participants soulignent qu'ils communiquent tant en anglais qu'en français dans les colloques et communications, toutefois certains estiment que le français restreint leur public potentiel. Certains chercheurs ont de plus indiqué qu'ils peuvent publier en français sans problème dans leur discipline, alors que d'autres ont précisé que, comme il n'existe pas de revues scientifiques francophones dans leur domaine, ils n'ont d'autre choix que de publier en anglais. Tous les participants reconnaissent la plus vaste portée des publications en anglais. Finalement, certains participants avancent qu'il semble préférable de soumettre des demandes de subvention en anglais plutôt qu'en français.

Interprétation et recommandations

Bien que les analyses propres à chacune des sections de l'étude aient été menées en parallèle, la mise en commun des résultats a permis de faire état de sept thèmes transversaux dont l'exploration a enrichi notre compréhension du phénomène étudié : (1) les motifs qui incitent les chercheurs à publier en français ou en anglais; (2) l'écart temporel entre la publication d'une étude en anglais et la production du matériel didactique correspondant en français; (3) l'influence du « public cible » et du « public source » sur la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances en français; (4) l'influence des politiques institutionnelles et gouvernementales, des conventions collectives et des relations humaines dans l'utilisation du français; (5) l'utilisation du français en fonction des domaines disciplinaires; (6) les différences entre les secteurs collégial et universitaire; et (7) le caractère distinctif de la région métropolitaine. Les analyses menées en parallèle et leur mise en ont néanmoins permis de dégager certaines recommandations que nous adressons à l'ensemble des acteurs qui se sentent concernés par la question.

- Recommandation 1 : Produire des ressources éducatives (matériel didactique et pédagogique) en français.
- Recommandation 2 : Valoriser la recherche francophone, notamment en soutenant les publications en français, voire bilingues, dans les revues scientifiques et presses universitaires, au Québec mais aussi au Canada.
- Recommandation 3 : Assurer le financement de la recherche réalisée et diffusée en français.
- Recommandation 4 : Accroître la découvrabilité des ressources francophones.

comportera un volet sur les grands éditeurs privés, le référencement informatique et les principes de management et la mode des métriques et de la pression pour la publication de résultats inscrits d'un palmarès, etc. Par la suite, afin de répondre à la deuxième question de recherche, l'équipe procédera à l'analyse de documents institutionnels de certains établissements collégiaux et universitaires. À l'instar de Deniger pour l'analyse des politiques, nous réaliserons un portrait des Politiques linguistiques universitaires et des Politiques de la langue française des cégeps francophones. Ces politiques concernent l'utilisation de la langue française (et, par ricochet, de l'anglais) dans divers aspects de l'enseignement : la langue du matériel pédagogique ou la langue d'enseignement, et, dans certains cas, de la recherche. L'analyse des politiques sera complétée par une analyse d'un échantillon de plans de cours réalisés par des enseignantes et enseignants de collèges et de cégeps de même que par des plans de cours d'une université. La synthèse de ces documents institutionnels permettra de nous éclairer sur le phénomène de l'anglicisation de l'enseignement et de la recherche, et de l'utilisation de la langue dans ce contexte, tout en ouvrant la porte à une perspective syndicale de remise en question de la nature du travail enseignant. Il importe notamment de creuser la question de l'autonomie académique pour les personnes chargées de cours, face au véritable choix des contenus (le contenu, l'effort, la disponibilité, le budget, etc.). Afin de répondre à la troisième question de recherche,



LIRÉS
Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

Avec la participation financière de :
Québec 